



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Age de la retraite

Question écrite n° 51013

### Texte de la question

Mme Segolene Royal attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des travailleurs ages accidentes du travail ou handicapes. Ces travailleurs ont souvent exerce, au cours d'une longue carriere, des travaux penibles ou insalubres et ont du supporter leur handicap ou un etat de sante preciaire. L'esperance de vie de certains d'entre eux est sensiblement reduite. Ils aspirent donc a une retraite anticipee, telle que certaines categories socioprofessionnelles. Elle lui demande donc s'il entend acceder a la demande de la FNATH et accorder a ces salaries le benefice de la retraite a cinquante-cinq ans, au titre de la solidarite nationale.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Royal Ségolène](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51013

**Rubrique :** Retraites : generalites

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 2025